

ADVENTICE

# Il vaut bien mieux prévenir que guérir pour lutter contre le souchet comestible

**Le souchet comestible, plante vivace et envahissante, se propage de plus en plus sur le Plateau suisse. Cette adventice est très difficile à combattre. La contamination de nouvelles parcelles doit impérativement être évitée.**

Le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) appartient à la famille des Cypéracées. Originnaire des régions chaudes et humides, cette plante invasive est désormais présente sur tous les continents. Cette adventice pose principalement problème dans les cultures de printemps à faible pouvoir concurrentiel – légumes, betteraves, pommes de terre – et peut engendrer des pertes de rendement importantes.



Sans mesures de lutte, le souchet concurrence fortement les cultures sarclées. P.-Y. JAQUIÉRY, SPP

Repères

Mesures pour éviter la contamination de parcelles saines

La priorité absolue est d'empêcher la dissémination de tubercules de souchet sur des parcelles non infestées. Pour y parvenir, on appliquera les mesures ci-dessous.

- Repérer les parcelles infestées afin de les travailler et récolter en dernier.
- Informer les entrepreneurs de travaux pour tiers afin qu'ils planifient leurs travaux en conséquence.
- Nettoyer méticuleusement les machines agricoles sur la parcelle infestée après tout travail du sol ou récolte.
- Remettre la terre du lavage de machines de récolte sur une parcelle contaminée par le souchet.
- Être vigilant lors de l'emploi de compost et lors de déplacement de terre (remblai).
- Adapter la rotation en ne cultivant plus de cultures sensibles telles que pommes de terre, betteraves et légumes racines sur des parcelles infestées.

PYJ

Bien l'identifier

Le souchet comestible est une plante vivace dont la levée a lieu entre avril et juin. La tige est triangulaire, sans nœud, d'une hauteur de 30 à 70 centimètres. Les feuilles sont vert pâle, sans poils, luisantes et sont arrangées en groupe de 3. L'inflorescence caractéristique en ombelle se compose de nombreux épis roux dorés.

Le souchet comestible se propage principalement par voie végétative sous forme de petits tubercules de 5 à 15 mm de diamètre rattachés à des rhizomes. En une année, plusieurs centaines de tubercules par plante peuvent se former et rester viables plusieurs années dans le sol. Les fleurs produisent un grand nombre de graines qui peuvent également contribuer à la dispersion du souchet.

Nettoyage nécessaire des machines

La dissémination des tubercules contribue essentiellement à la propagation rapide du souchet. Les véhicules agricoles, les outils de travail du sol ainsi que les engins de récolte peuvent très facilement disperser le souchet d'une parcelle à l'autre. Le nettoyage des outils et machines après leur utilisation est indispensable



Tubercules responsables de la dissémination du souchet. M. HOCHSTRASSER, STRICKHOF



Inflorescence caractéristique du souchet avec des épis roux dorés. P.-Y. JAQUIÉRY, SPP

pour ne pas épandre sur des parcelles saines des résidus de récolte ou de la terre provenant de parcelles déjà infestées.

Certaines mesures clés doivent impérativement être respectées afin d'éviter la contamination de parcelles saines (lire l'encadré ci-dessus).

La reconnaissance précoce des parcelles contaminées est donc cruciale. Il est d'ailleurs fortement recommandé d'annoncer les foyers de souchet aux services phytosanitaires

cantonaux (cette recommandation est une obligation dans le canton du Jura).

Lorsqu'un foyer est identifié, il convient d'éliminer les plantes avant floraison pour ne pas accélérer la diffusion et l'extension du souchet dans la parcelle. Les plantes de souchet doivent être arrachées en veillant à collecter un maximum de tubercules présents dans les 15 à 20 premiers centimètres du sol. Le tout est à éliminer par incinération mais jamais au compost.

Activer les méthodes culturales

Le souchet est très difficile à combattre et il n'existe pas de remède miracle. Seule la combinaison de mesures de luttés mécaniques et chimiques, ainsi que la mise en place de cultures concurrentielles peuvent s'avérer efficaces.

L'agriculteur qui possède une parcelle infestée de souchet comestible doit renoncer à cultiver sur celle-ci toute culture susceptible d'exposer de la terre telle que

des pommes de terre, des betteraves sucrières ou fourragères, des légumes racines, etc.

Des cultures compétitives – prairies, céréales, maïs – et l'introduction de couverts végétaux concurrentiels avec une couverture du sol rapide sont recommandées pour ralentir le souchet qui est très sensible au manque de lumière. Les céréales et les prairies peuvent limiter la prolifération du souchet mais ne permettent pas de l'éliminer.

Le maïs demeure la seule grande culture qui permet une lutte satisfaisante (lire l'article ci-dessus).

L'objectif de la lutte directe (à la fois chimique et mécanique) contre le souchet comestible est de perturber la plante de façon répétitive afin de l'épuiser avant la formation de nouveaux tubercules au début de l'été. La lutte doit impérativement débuter sur la fin du printemps (mai-juin), lorsque les premières pousses apparaissent, et se poursuivre pendant l'interculture puisque les tubercules peuvent germer jusqu'aux premiers gels. L'efficacité de la lutte mécanique, qui vise la destruction des rhizomes au stade 2 à 5 feuilles avant la formation des tubercules, se complète

très bien avec celle d'un herbicide.

Eviter l'extension du souchet est possible

L'assainissement d'une parcelle affectée par le souchet nécessite l'abandon de certaines cultures et la mise en place d'une lutte intensive et combinée: mécanique, chimique et par effet de concurrence. Comme l'éradication du souchet reste très délicate il est impératif de tout mettre en œuvre pour éviter la contamination de parcelles saines.

C'est seulement en identifiant suffisamment tôt les parcelles infestées de souchet comestible et en respectant scrupuleusement les mesures de lutte préventives qu'il sera possible de limiter l'extension de cette plante problématique.

Les services phytosanitaires cantonaux se tiennent à disposition pour discuter de la stratégie à mettre en œuvre lors de la découverte de foyers de souchet comestible.

PIERRE-YVES JAQUIÉRY, STATION VAUDOISE DE PROTECTION DES PLANTES

INFOS UTILES

Fiche technique 20.46 [www.souchet-comestible.ch](http://www.souchet-comestible.ch)

## Une stratégie de lutte directe

Lorsqu'une parcelle est infestée par du souchet, il est recommandé de cultiver du maïs, si possible trois années consécutives. En effet, la culture de maïs est intéressante à plusieurs titres pour lutter contre le souchet.

Tout d'abord cela permet de réaliser un faux semis dans le courant du mois d'avril stimulant la germination des tubercules de souchet. Les jeunes plantules seront détruites mécaniquement lors de la préparation du lit de semences pour le maïs.

Ensuite, l'incorporation en présemis du maïs d'un herbicide à base de S-Métolachlore (par exemple 2 l/ha de Dual

Gold, soumis à autorisation spéciale), suivi par l'application d'un herbicide foliaire en postlevée (stade 2 à 5 feuilles du souchet) ayant une efficacité contre le souchet (par exemple Equip Power) permettent de lutter de manière satisfaisante contre le souchet.

La répétition de ces opérations trois années consécutives permet de diminuer le stock grainier, d'éviter la formation de nouveaux tubercules de souchet et contribue à l'assainissement progressif de la parcelle.

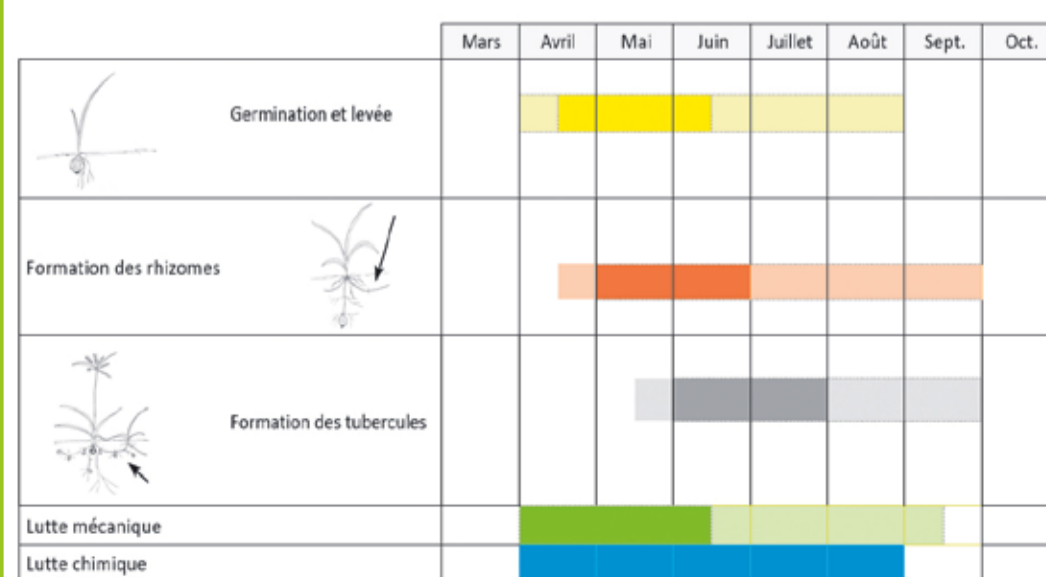
Si la culture de maïs trois années de suite n'est pas envisageable, il est alors recommandé de cultiver du blé d'au-

tomne qui permet de limiter fortement le développement du souchet grâce à une couverture dense au printemps. Si du souchet venait tout de même à se développer, notamment dans les passages de traitement, une intervention avec l'herbicide Monitor (à base de Sulfosulfuron) permet de stopper le développement des jeunes plantules de souchet.

Bien que ces mesures de lutte directe soient généralement efficaces, il va de soi que le retour de cultures telles que betteraves ou pommes de terre dans des parcelles contaminées par le souchet est clairement à proscrire!

PYJ

Développement du souchet comestible et périodes de lutte



Source: Agridea